

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 01 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 26/08/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET

Absents donnant pouvoir : Christelle GAUBERT a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Yvon BRIANCEAU a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Sophie CHATELIER,

Absents excusés : Sarah RENAUD

Absents : Evelyne BAUD, Corinne BRAUD, Tony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D01092025_06 : Avenant n°1 à la Convention n° 2025.SL.0019 avec le SyDEV pour la réalisation d'une opération de signalisation lumineuse Feux micro-régulés - Rue du Général de Gaulle

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D31032025_22 en date du 31 mars 2025, approuvant la Convention avec le SyDEV pour la réalisation d'une opération de signalisation lumineuse : Feux micro-régulés Rue du Général de Gaulle (L.FS.152.24.001) ;
Considérant une modification de la position des feux suite à une réunion avec l'agence routière départementale;

Monsieur Didier RETAILLEAU, Adjoint Aménagement et cadre de vie propose à l'assemblée de faire d'approuver l'avenant n°1 à la convention dont les montants de la modification des travaux et de la participation en Euros se décomposent comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (convention n°2025.SL.0019)	Montant définitif après étude d'exécution	Montant à prendre en compte pour l'avenant n°1
Signalisation lumineuse			
Travaux neufs	16 666,00	17 135,00	469,00
MONTANT TOTAL DE L'AVENANT A LA CHARGE DU DEMANDEUR :			469,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix POUR :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention 2025.SL.0019 (L.FS.152.24.001) en annexe pour un montant de 469 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant, à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document afférant à ce dossier.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA

